



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 220 du 7 novembre 2013

SOMMAIRE

1. **Compte rendu de la rencontre du SNTRS
avec les chargés de mission sur les pratiques
de l'évaluation et l'organisation du futur HCERES** P. 2 - 3
2. **Réunion présidence/OS du 21 octobre 2013** P. 4 - 10
3. **Compte rendu de la rencontre avec la ministre de
l'ESR le 22 octobre 2013** P. 11 - 13
4. **Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et
sociales du CNRS. Réunion plénière
du mardi 24 septembre 2013** P. 14 - 21

Compte rendu de la rencontre du SNTRS avec les chargés de mission sur les pratiques de l'évaluation et l'organisation du futur HCERES 22 octobre 2013, Université Paris 5 Descartes

Les deux chargés de mission étaient présents: Frédéric Dardel et Denise Pumain

Membres de la délégation SNTRS: Dina Bacalexi, Lise Caron, Jean Kister, Michel Pierre, Daniel Steinmetz

Préambule:

*Frédéric Dardel est le président de l'université Paris 5 Descartes et ancien directeur du département Sciences du vivant au CNRS. Denise Pumain, géographe, professeur à l'université Paris 1 est ancienne rectrice. Ils ont été chargés par la ministre de l'Enseignement supérieur d'une **mission de réflexion sur l'évaluation scientifique et l'organisation du futur HCERES** (haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) prévu dans la loi ESR votée en juillet. La Loi trace les grandes lignes du futur haut conseil, les chargés de mission doivent faire des propositions qui pourraient contribuer à en préciser le fonctionnement concret. Les décisions seront, in fine, prises par décret. Selon la lettre de mission de la Ministre, ils doivent remettre leurs conclusions début décembre, avec, en annexe une proposition de décret. Il est difficile de savoir dans quelle mesure leur proposition serait ou non reprise dans le décret final.*

Frédéric Dardel rappelle les termes de la lettre de mission qui encadre leur travail. Celui-ci portera sur les 3 dimensions de l'évaluation qui étaient dévolues à l'AERES : évaluation des établissements, des formations et des laboratoires de recherche. Le tour de table sera donc fini d'ici la fin du mois. Ils ont auditionné la CPU et les directions générales d'EPST (CNRS, Inserm, IRD, INRA). Pour le CNRS ils ont entendu la Direction Générale et, à leur demande, les directions de l'INSB et de l'INSHS. Ils ont aussi rencontré l'AERES, les instances d'évaluation des organismes (CP-CN/CP-CNU...), certaines organisations syndicales.

Canevas de leur questionnement:

Pourquoi on évalue

Quels sont les destinataires de l'évaluation

Les modalités de l'évaluation: comités de visite, leur composition, la notation

La publicité qui doit être donnée aux rapports

Le suivi de l'évaluation et ses conséquences

SNTRS: L'évaluation est nécessaire, elle doit être de conseil et non pas de sanction et donc dissociée des processus de promotions. Elle doit servir avant tout à tirer vers le haut l'activité de recherche, et donc à conseiller, suggérer, aider les unités. L'évaluation des laboratoires et celle des chercheurs doivent être associées (comme il est pratiqué dans les sections du comité national). La critique principale de l'AERES est qu'elle est une agence de notation plutôt que d'évaluation. C'est surtout un moyen de discriminer pour affecter des moyens (humains et financiers). Nous avons critiqué la conception bureaucratique d'une espèce d'automatisation de la prise de décision en intégrant un ensemble d'indicateurs soi-disant objectifs, applicables à tous sans distinction, mais souvent inadaptés selon le domaine scientifique ou disciplinaire. Nous en avons déjà des exemples avec le Ministère qui pondère les moyens affectés aux universités sur la base de ces fameuses notes AERES ou encore la direction de l'Inserm qui module le financement récurrent et les recrutements à ces notations.

Nous ne pouvons que craindre qu'une telle approche gestionnaire ne se développe dans certaines universités, ce qui ressortait d'ailleurs des propos de Frédéric Dardel.

Pour que les avis soient reconnus par les scientifiques, elle doit être confiée à des instances composées majoritairement d'élus siégeant dans la durée. Pour ce faire, l'évaluation doit être précise, s'appuyer sur une bonne connaissance du contexte scientifique global, mais aussi local, faire partie d'un processus de suivi sur la durée, et déboucher sur des recommandations. Les instances représentatives composées de scientifiques élus et nommés doivent retrouver leurs rôles d'acteurs à part entière dans la politique nationale de recherche et les politiques propres des établissements (évaluation, conjoncture et prospective).

Résultat de l'accumulation de critères bureaucratiques auxquels il faut à tout prix se conformer, le temps passé par les équipes de recherche sur les dossiers d'évaluation est considérable : cela n'est plus acceptable. La notation et les

rapports d'évaluation de l'AERES ont des conséquences sur le financement des laboratoires, ce qui les incite à forcer le trait sur les indicateurs en vogue : publications (l'importance croissante de la bibliométrie), thématiques retenues par les programmes d'investissement d'avenir en contrepartie d'autres thématiques en émergence qui sont mises en retrait. Pour les Labex et les Idex, ce sont les équipes classées A+ par l'AERES qui ont été « démarchées » pour y puiser les « meilleurs éléments » (et obtenir des financements), preuve que l'évaluation AERES et l'attribution des moyens financiers et humains ont été liés. Du fait de la constitution arbitraire du comité de visite, entièrement à la discrétion du délégué AERES, ses membres ont parfois du mal à avoir une vision précise de ce qui se passe dans les laboratoires. Les élus ITA et ATOS (des sections du CoNRS, des CSS de l'Inserm...) doivent être partie prenante des comités de visite. Le SNTRS s'associe à la déclaration commune, du 17 octobre 2013, des 2 principales instances d'évaluation : la CP-CN¹ et CP-CNU².

Il existe un risque de morcellement de l'évaluation. À l'Inserm, certains appellent à habiliter des comités locaux d'évaluation sur les grands centres de recherche. Dans le cadre de restructurations de site (Biologie à Jussieu...), l'AERES a délégué l'évaluation à des structures locales.

Selon F. Dardel, c'est surtout la CPU qui appelle à une évaluation unique de tous les laboratoires et des équipes (y compris les équipes d'accueil universitaires) et refuse le retour de l'évaluation des UMR par des instances nationales d'organismes, sous prétexte d'éviter l'évaluation à plusieurs vitesses. Le CEA a d'ailleurs anticipé en fermant ses propres instances.

Le SNTRS rappelle que le Comité national *de la recherche scientifique* est constitué pour moitié de scientifiques hors CNRS, avec notamment des universitaires. Pour le SNTRS, l'évaluation de la recherche ne peut se faire qu'au niveau national, de manière comparative.

De nombreux dysfonctionnement dans le déroulement des évaluations font qu'elles sont fortement critiquées. Souvent considérées comme bureaucratiques et opaques, les évaluations sont subies comme des couperets par les laboratoires. Les représentants des universités qui siègent es qualité dans les comités de visite, ont un rôle de suprématie dans le déroulement et donc les conclusions de délibérations qui influent fortement sur le contenu des rapports, les entachant d'arbitraire. Les comités d'évaluation doivent être constitués à partir d'un vivier d'experts proposés par les instances nationales en incluant des ingénieurs et techniciens à toutes les étapes de l'évaluation.

Les rapports sont passés au crible de la direction de l'AERES, « lissés » dans des réunions d'harmonisation où se décide aussi la note finale. Or la direction de l'AERES ne peut être indépendante du gouvernement, ce qui renforce le caractère arbitraire de l'évaluation. Conséquence, des désaccords d'appréciation sur certains laboratoires ou équipes entre d'une part les sections de CoNRS et les CSS de l'Inserm et d'autre part l'AERES. Le rapport doit être sous la responsabilité des présidents de comité de visite et de leurs membres puis transmis sans être « retravaillé » ou « lissé » aux tutelles, aux instances d'évaluation des établissements, aux intéressés. Les tutelles peuvent éventuellement reprendre le contenu des rapports. Le droit de réponse des directions de laboratoires reste primordial. La publicité des rapports au tout venant nous semble contradictoire avec la nécessaire confidentialité de certains travaux et n'apporte rien de significatif à la connaissance des domaines de travail d'un laboratoire. Même un résumé rendu public ne nous semble pas vraiment utile. Par contre le compte rendu doit être diffusé aux personnels des labos, aux instances et aux tutelles.

Par contre, D. Pumain revendique la publicité de l'intégralité des rapports pour permettre aux étudiants ou aux jeunes chercheurs briguant un poste de « savoir où ils mettent les pieds ».

Les chargés de mission ont pris de nombreuses notes...

Leurs remarques laissent à penser que la CPU pèse de tout son poids pour préserver une agence d'évaluation de type AERES qui évaluerait le plus possible d'UMR, permettant ainsi de peser sur les conclusions des rapports.

F. Dardel a fait un long discours sur la nécessité d'indicateurs quantitatifs pour aider à la décision de gestion des laboratoires tout en affirmant qu'il fallait dissocier l'évaluation des laboratoires de la modulation des financements par les établissements. Il est resté confus sur la procédure envisagée. pour la modulation des moyens.

En conclusion, le risque de ne pas voir un changement considérable de l'évaluation bureaucratique de l'AERES reste entier. Ni F. Dardel, ni D. Pumain n'ont été clairs sur les nouveautés ou améliorations qui seraient introduites par la nouvelle autorité.

1 Conférence des Présidents du Comité National de la recherche scientifique
2 Commission Permanente du Conseil National des Universités

Réunion présidence/OS du 21 octobre 2013

Toutes les OS sont représentées

Pour le SNTRS-CGT: Dina Bacalexi, Daniel Steinmetz, Josiane Tack

Administration: A. Fuchs, C. Coudroy, S. Querbouet et 30 mn avant la fin de la réunion X. Inglebert.

1- politique de site

Fuchs s'exprime longuement sur la stratégie nationale de recherche :

La ministre a souhaité que soit débattue et mise en place une stratégie nationale de recherche (SNR).

Peut-on faire un parallèle avec la précédente, la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) ? Suit une explication sur les différences entre les deux.

Pour l'élaboration de la SNR, il faut une identification de grands sujets de société transverses à des organismes et des universités.

Prenons l'exemple du domaine de l'énergie, la question des sources énergétiques dans les années qui viennent. Cette question relève de plusieurs établissements (CNRS, université, institut français du pétrole et des énergies renouvelables, CEA...). Il en est de même dans les domaines du numérique, de la santé, des sciences de la vie, du climat ou de l'environnement.

L'ancien gouvernement avait mis en place des Alliances : 5 Alliances et autant de thématiques.

La ministre du gouvernement Ayrault a affirmé que ces Alliances ne devaient pas devenir de nouveaux organismes de recherche, mais des instances de consultation, en lien avec le CNRS, qui est membre de toutes ces Alliances. Cela a été dit au niveau des assises de la recherche. Lors du débat sur les Alliances, Fuchs avait fait remarquer au ministère que le CNRS était dans toutes les thématiques, donc, pourquoi présider une alliance plutôt qu'une autre ? Le CNRS ne prend pas de présidences d'Alliance, mais contribue à toutes, en tant qu'organisme pluridisciplinaire.

Quid des universités ? La présence des universités dans les alliances un problème... mais celui du CNRS.

Il ne faut pas faire de comparaison entre les Alliances et le CNRS. Le CNRS est un opérateur de recherche contrairement aux Alliances... Ce sont ces Alliances qui contribueront à l'élaboration de la SNR, suivant la commande qui leur a été passée par le Ministère en juin pour établir les priorités scientifiques dans leur domaine respectif.

La stratégie nationale de recherche n'en est qu'à ses débuts, c'est pourquoi on ne peut pas savoir quelles retombées elle aura pour le CNRS. Conformément à la nouvelle loi ESR, un comité stratégique de la recherche sera mis en place, présidé par le Premier ministre ou, par délégation, la Ministre de la recherche ; un décret est en cours de rédaction. Y seront représentés les différents ministères pour lesquels la recherche est importante (la défense, la santé, l'agriculture...). Il y aura un comité de pilotage présidé par la DGRI, qui comprendra le président du CNRS.

Ce comité doit se réunir dans le courant de l'automne. Il est prévu pour la fin de l'hiver la production d'éléments soumis au comité stratégique. Il est normal que l'État ait une réflexion sur ses priorités et c'est une bonne chose qu'il s'intéresse à la recherche. Que l'Etat établisse de très grandes priorités scientifiques ne signifie pas se désintéresser du reste ou l'abandonner.

Le CNRS doit donc être à l'écoute des « priorités » établies par l'État, ne pas s'isoler ou imposer son propre agenda pour les 10 années à venir, surtout en ce qui concerne la recherche appliquée. Il doit faire une recherche de base. Il doit se donner les moyens de faire sauter des verrous en matière scientifique. Il faut maintenir et progresser dans la recherche fondamentale, en amont des applications, pour pouvoir relever des défis de demain et ne pas se laisser prendre au piège avec les grandes priorités...

L'utilité de la recherche est sur le long terme

SNTRS-CGT : Quel sera le rôle du comité national qui est une instance de la recherche scientifique avec une majorité d'élus, contrairement aux Alliances, composées uniquement de personnes nommées ? Que va-t-on faire du rapport de conjoncture ?

Fuchs : La commande du rapport de conjoncture est faite par le CNRS, répond A. Fuchs. La direction du CNRS et les Instituts utilisent ce rapport pour leur réflexion. Les Alliances sont constituées d'une population disparate. Les autres institutions ont intérêt à s'emparer du rapport de conjoncture, mais ils sont libres de le faire ou non, ce qui ne signifie pas que ce rapport n'aura aucune utilité. Par contre, le comité national ne fait pas partie du comité élaborant la SNR.

SNCS: financements FEDER et contrats de plan État-régions (CPER) : les Régions ont des stratégies propres, sur des critères qui sont les leurs ; le CNRS devra-t-il s'y conformer pour sa recherche ?

Fuchs: La stratégie de recherche est une question d'établissement de priorités, tandis que les FEDER une question de financement : ça a rien à voir. De toute façon, les Régions financent une partie de la recherche, mais moins que l'État. Les régions vont-elles s'articuler avec la politique nationale ? Bonne question, nous verrons bien.

Quant à la question sur les futurs CPER, nous dialoguons avec les régions, nous ne savons pas encore quelle partie sera financée par elles. Nous voulons savoir si les laboratoires sont associés sur cette réflexion. L'idée selon laquelle la recherche se retrouve au service de l'emploi en région et des besoins en région fait partie des idées reçues...

Il n'existe pas de grande inquiétude de marginalisation ou d'élimination de la recherche de base du CNRS par les régions. Là où nous sommes bien implantés, il sera impossible de faire sans nous.

SNTRS-CGT: Le meilleur soutien à la recherche fondamentale, ce sont les moyens pour fonctionner. Si le CNRS n'a plus de moyens récurrents pour ses laboratoires, sa recherche n'aura plus d'autonomie. L'effet de levier des fonds FEDER et du CPER est important. L'attribution de ces fonds par les régions, dépendant en grande partie de la spécialisation dite « intelligente » (« smart specialization ») est un processus opaque, qui risque non de « spécialiser », mais de réduire peu à peu la recherche en 2 ou 3 grandes thématiques avec 4 à 5 domaines d'innovation. Il va s'opérer un transfert de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée, sous le contrôle des Régions (de leurs propres priorités régionales). Quel contre feu avons-nous dans ce contexte ? Le récurrent des laboratoires. Le CNRS se doit d'avoir un discours clair pour ne pas accélérer cette spécialisation régionale.

Fuchs : aujourd'hui, les régions ont une politique pour tout, y compris pour la recherche. Le CNRS discute avec toutes les régions dans un cadre « amical ». Un exemple significatif est la région Ile-de-France, qui nous consulte et est intéressée à travailler avec nous. Notre rôle est de montrer aux régions ce qu'est vraiment une recherche fondamentale sur le long terme.

SUD : selon nous, il ne faut pas distinguer recherche fondamentale/appliquée, mais recherche au service d'intérêts économiques particuliers d'une part, et, d'autre part, recherche au service de l'intérêt général, sur toutes les thématiques.

SGEN : à quoi servent les représentants du CNRS dans les régions ?

Fuchs : ce sont des partenaires, ils ne sont pas « au service » des universités en région. Ils sont accompagnés de représentants scientifiques, quand il s'agit de questions stratégiques scientifiques.

SNTRS-CGT : en fin de compte, qui définira les axes de la « spécialisation intelligente » ?

Fuchs : c'est un processus de négociation entre les États et l'Europe. Mais nous (= CNRS), nous savons quel est notre potentiel en région, c'est pourquoi on nous consulte. Les axes de cette spécialisation ne seront pas forcément identiques avec Horizon 2020, qui ne fait qu'établir des priorités, non des obligations. Il n'y a pas de crainte de donner du poids à la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. Si l'on regarde, par exemple, l'Allemagne (allusion à un travail commun avec la DFG), leur tissu de PMI et en même temps les financements importants à la recherche fondamentale leur permettent de s'en sortir, bien mieux que la Grande Bretagne, où l'accent a été mis sur les applications.

2- Idex:

Fuchs : un programme d'investissement d'avenir 2 est dans les cartons (2014-2015). Un appel à projets Equipex est aussi à venir. Par contre, il ne devrait pas y avoir d'appel pour de nouveaux Labex, nous avons dit au ministère que nous n'étions pas favorables. Il faut que le Ministère fasse attention à bien cibler les bénéficiaires in fine, à ce que l'argent n'aille pas vers des sociétés étrangères tel que Siemens.

FO : la liberté de la recherche est menacée ; les premiers Idex avaient été sélectionnés sur la seule gouvernance. Aujourd'hui, la pénurie est partout, des universités sont sur au bord de la faillite à cause de l'austérité, c'est pourquoi elles courent derrière des projets comme les Idex etc.

Fuchs : La liberté de la recherche n'est pas menacée. De plus pour les premiers Idex, le choix était d'abord scientifique, puis en deuxième temps la gouvernance a aussi été prise en compte.

Grenoble est un site de sciences important dans le monde, et pourtant le projet Idex a été retoqué par manque de « gouvernance », mais aussi parce qu'il n'existait pas de réelle volonté de travail commun scientifique de la part de tous les acteurs impliqués.

L'appel à projet « Idex 2 » a pour objectif de rattraper « les ratés des Idex 1 ». En fait pour l'instant le débat n'est pas tranché entre idex 2 ou pas d'idex 2...

Le CNRS ira dans les Idex où les partenaires désireront travailler avec lui, sans avoir comme seul critère la « politique de site ». D'ailleurs, le CNRS ne sera pas forcément sur tous les sites et pas forcément de la même façon : tenir compte des différences entre les sites.

Par exemple : 15% des ressources du CNRS sont sur Paris-Saclay, il faut que le CNRS pèse sur ce site où il existe une concentration aussi importante et variée d'acteurs universitaires et de recherche, avec une volonté de travailler ensemble. Cette idée d'une université fédérale qui réunit autant d'organismes différents est appréciable. On place beaucoup d'espoir dans cet Idex. Un indice : EDF déplace son centre de recherche de Clamart pour venir sur le plateau ; c'est un pari sur l'avenir.

SNTRS-CGT : entre les financements Idex, les ANR, les financements européens (ERC ou autres) et régionaux, tous dédiés à la recherche sur projet, que restera-t-il pour la recherche fondamentale ? Quels fonds pérennes ? Faire la promotion de la recherche fondamentale via « les Fondamentales » c'est bien, mais cette vitrine cache une situation préoccupante.

SNCS : quand il y a une telle pénurie de moyens pour des installations et les laboratoires, le recours aux financements régionaux finalisés (p. ex. CPER) n'est-il pas inévitable, voire parfois seule ressource sur laquelle compter ?

Fuchs : Les ERC sont un exemple de programmes de recherche libre. En sciences de la vie on est devant les allemands et les britanniques en ce qui concerne les ERC. Il faut inciter nos collègues à aller vers l'Europe, où il y a de la place pour tous pour obtenir de l'argent. La sélection des dossiers ERC est démocratique. Personne n'a envie d'abandonner la recherche fondamentale.

3- menaces sur les programmes des grands instruments (TGIR)

Spiral2 et LLB (laboratoire Léon Brillouin, UMR12 CNRS/CEA à Saclay) : question posée par le SNTRS-CGT

Fuchs : Pour Spiral2, il s'agit juste de retards techniques, pas de remise en cause du projet.

Pour le réacteur Orphée de Saclay la situation n'est pas la même. Il s'agit de raisonner au delà de 2020. De plus l'institut Louis Langevin à Grenoble a le même type d'instrument. Pourquoi est-il envisagé de fermer le LLB? Parce qu'il existe un projet international de source de neutrons, qui devrait voir le jour en Suède. Si le projet suédois se fait, ses performances seront exceptionnelles grâce aux nouvelles technologies. Nous aurions donc une source de neutrons européenne, nous serions gagnants en capacité d'expérimentations et nous évitons le risque d'une surcapacité. De plus l'équipement de Grenoble serait gardé.

Nous ne devons pas nous plaindre, nous sommes le pays européen le mieux doté en grands instruments. Malgré cela, nous ne pouvons pas prétendre garder de tels budgets protégés juste parce que nous pensons qu'ils sont utiles.

Fuchs glisse dans son exposé que « le soutien de base des laboratoires » est la partie compressible du budget, il y associe des restrictions complémentaires qui peuvent être faites côté grands instruments... Il précise que tout retard d'opérations permet de soulager les budgets, même si ce n'est pas pour cela qu'il existe un retard!!!

SNCS : 2020 c'est demain ! Il rappelle l'épisode Synchrotron-Soleil : si on faisait le bilan maintenant, on peut dire que l'on n'aurait pas dû se passer de ces moyens... Une véritable SNR ne peut pas se limiter aux moyens « contraints ». On ne peut pas dire au CNRS « vous avez un budget limité », il faut faire avec...

4- L'évaluation

SNTRS-CGT: votre position sur l'évaluation est-elle très différente de celle de M. Dardel ? Les décrets portant sur l'évaluation seront rédigés par le Ministère ; le ministère va-t-il accepter tout ce qu'on lui demande ?

Fuchs : ma position n'est pas très différente de celle de Dardel. Nous sommes entendus sur des points pragmatiques tels que l'organisation des comités de visite. Lorsque les laboratoires sont pluridisciplinaires, cette pluridisciplinarité doit être représentée dans le comité de visite. Nous demandons aussi la présence d'élus C dans le comité de visite. Nous sommes dans une phase où il faut continuer à proposer des choses, nous sommes en amont de la rédaction du texte.

Il faut remettre raisonnablement dans la boucle le comité national sur ces rapports de visite.

SNTRS-CGT : qu'entendez-vous par « raisonnablement » ? Le comité national aura-t-il le choix des experts ? Les membres du comité de visite seront-ils choisis par le comité national ? Aujourd'hui, le comité est choisi par le seul délégué : cela va-t-il changer ?

Fuchs : le CNRS demande à être associé, les membres des sections seront de droit dans le comité de visite. Le délégué scientifique doit avoir des choses à trancher. Il faut accepter l'idée que le comité de visite soit constitué par le délégué scientifique qu'on ne pourra pas priver de tout choix.

5- Pré-sélection des dossiers concours chercheurs.

SNCS : les statistiques de cette année montrent l'existence de plusieurs dysfonctionnements quant à la pré-sélection des dossiers des candidats aux concours chercheurs, dans certaines sections du comité national. On a l'impression que chaque section fait ce que bon lui semble, sans ligne générale. Par exemple, dans une section, parmi les 124 dossiers déposés, seulement 4 sont restés après la pré-sélection. C'est un concours dans le concours. Demande de faire un bilan basé sur les éléments du concours 2013.

Pas de réponse de Fuchs.

6- médecine de prévention:

OS : toutes les organisations syndicales n'ont pas les moyens de faire le travail de prévention, il faudrait recruter des médecins du travail, car il en manque partout.

Coudroy : moins de 100 médecins formés par an pour 300 départs par an, chiffres nationaux. Peut-être localement manque-t-on de médecins. C'est pourquoi il faut donner la priorité à ce qui est le plus important, à savoir les « risques professionnels ».

SNTRS-CGT s'insurge : il faut arrêter de nous balader. Nous demandons des éléments précis concernant le manque de médecins. Ce n'est pas « localement » qu'il en manque, mais *partout*.

Toutes les OS : il faut un bilan des heures de médecine du travail assurées.

Coudroy liste les démissions et les embauches de médecins au CNRS. Nous travaillons dans des conditions difficiles, mais nous faisons malgré tout des efforts. Au CNRS, il y a un médecin du travail pour 1500 agents.

7- les CHSCT et les décharges syndicales:

Coudroy : on en reparlera plus tard.

8- PES pour les nouveaux entrants...

SGEN : nous avons un problème sur l'institut de physique qui ne veut pas que la PES soit attribuée aux nouveaux entrants ! Les sections du comité national auront-elles la liberté de décider concernant l'attribution de la PES ? Vous avez dit nous fournir des précisions (sur le futur décret PES) après un Rdv avec la Ministre ?

Fuchs : précise s'être trompé, son rendez-vous avec la Ministre est pour le vendredi 25 et non vendredi dernier comme annoncé au CT du 14 octobre.

Il se dit favorable à « une évolution » de la PES et veut bien réfléchir (pas seul) sur les modalités de sa répartition. Il va s'informer sur ce que demande le ministère... et il revient vers nous ensuite.

SNTRS-CGT : nous réaffirmons notre position concernant la PES : elle doit être attribuée à *tous* les chercheurs CNRS.

9- les réseaux métiers

SUD : lors de la présentation de la nouvelle structuration des réseaux de métier, il a clairement été énoncé une évaluation de ces réseaux. Si elle était négative, alors le réseau concerné serait supprimé. La demande est faite que la présentation de la nouvelle structure en décembre soit aussi présentée aux OS.

Coudroy : en 2013 une évolution des réseaux métiers avec la transformation de la Mission Ressources et Compétences Technologiques du CNRS en Mission pour l'interdisciplinarité. Ceci correspond à une structuration de la communauté avec des besoins d'acteurs et interlocuteurs avec la direction. Les réseaux ne changeront pas de mission, mais il y aura une nouvelle plateforme, qui sera évaluée tous les 4 ans.

Fuchs : dresse l'éloge des réseaux de métiers, auxquels il dit tenir beaucoup. Il n'est pas question de les affaiblir, au contraire, ils sont utiles car ils nous éclairent sur les différents métiers. La Mission pour l'interdisciplinarité s'appuie sur ces réseaux. Il dit être attentif à la rédaction des chartes. Il ne voit pas de menace, car le rapprochement avec la Mission n'a pas de rapport avec une éventuelle « labellisation ». Quant à l'évaluation, il s'agit juste d'un examen des réseaux de métiers pour voir si les collègues en ont vraiment besoin ou non.

10- Les promotions des chercheurs

SNIRS : envisage-t-on d'établir la hors classe pour les CR, qui n'en ont pas contrairement aux MCF ?

Fuchs : La question de la hors classe est en fait un piège : il n'y aura pas plus de promotion juste une répartition différente en comptant en plus la hors classe...

SNCS : la question des promotions des CR se pose car il y a très peu de possibilité de passage en DR. Ce qu'il faut, c'est un allongement de la grille des CR1 et des possibilités de promotion pour tous. Or actuellement nous avons des inquiétudes, avec le décret des enseignants-chercheurs, qui risque d'attirer le CR vers les universités, où ils auront l'occasion d'être promus.

SUD : nous n'avons jamais vraiment discuté des carrières et des promotions des chercheurs.

Fuchs : effectivement, nous n'avons pas eu de telle discussion récemment. Oui, il faut plus de possibilités de promotion...

11- les zones ZRR

Le classement en zone ZRR est faite par le secrétaire général sécurité défense.

De nombreux laboratoires viennent d'être déclarés en ZRR (bien plus que les anciens ERR). Quels moyens vont être donnés aux laboratoires pour se mettre en conformité avec des structures de type ZRR ? Comment feront-ils pour leurs collaborations scientifiques, notamment internationales hors ZRR ?

Fuchs entend bien qu'il va falloir regarder comment mettre en œuvre les nouvelles ZRR (moyens humains et financier...). Les universités vont se retrouver plus en difficulté que le CNRS, car c'est au propriétaire des murs d'assumer les mesures liées aux ZRR.

Inglebert : le choix des ZRR n'incombe pas au CNRS, il vous faut donc poser la question au Ministère.

12- restructurations de laboratoires SHS et rapport avec la politique de site

SNTRS-CGT : les demandes de fusion, création, recombinaison d'UMR ont considérablement augmenté dans cette vague d'évaluation. Le comité national a eu à examiner plusieurs dossiers, et a émis un certain nombre d'avis réservés ou défavorable, en désaccord avec les tutelles. La question a été débattue même au CS du CNRS, où personne n'a voté pour. Les critères pour ces nouvelles UMR nous semblent plus en conformité avec la politique de site qu'avec de véritables besoins scientifiques. Le CNRS donne l'impression d'être à la traîne des universités. Comment la direction du CNRS tient-elle compte de l'avis du comité national, si toutefois elle en tient compte ?

Fuchs : certains directeurs d'instituts ont exprimé des inquiétudes, il y a eu certains désaccords, mais, à la fin, tout est rentré dans l'ordre (se réfère notamment à la situation de Strasbourg). Pas l'impression de ne pas être parvenu à un consensus. Quelle idée de dire que le CNRS est « à la traîne » des universités ! En SHS, souvent, c'est le CNRS qui a l'initiative, les universités nous consultent et nous suivent. En fin de compte, pourquoi instaurer cette divergence, tandis que nous faisons tous la même recherche ? C'est normal de discuter avec les universités, puisque nous avons des moyens mutualisés. Bien sûr, il existe toujours des différences d'appréciation. Quant au critère de « politique de site », pas déterminant, même si certains DSA le voient comme ça. Les nouvelles créations sont regardées attentivement pendant deux ans pour voir si elles tiennent vraiment la route.

13- Classement régionaux des ITA

SNTRS-CGT : Pourquoi certains dossiers sont d'emblée éliminés en région, sous prétexte qu'ils passeront en CAP nationale ? Demande d'observateurs parmi les représentants des personnels dans les commissions régionales, pas de paritarisme, mais un observateur. C'est au CNRS de donner les moyens aux syndicats représentatifs d'être des observateurs, ce n'est pas une question pour le Ministère.

Coudroy : il ne faut pas créer des CAP locales. L'administration a le droit de se réunir toute seule quand elle veut. Ce système d'observateurs a beaucoup d'inconvénients.

OS : mais on sait que les CAP examinent seulement les dossiers classés A en régions...

SNTRS-CGT : qui sont les experts dans les comités au niveau régional ? Pourquoi ne pouvons-nous pas juste avoir une information de ce qui s'y passe par des observateurs ?

Coudroy et Inglebert (en chœur) : mais ce que vous demandez c'est de la « co-gestion » !

14- éléments concernant les départs à la retraite

SNCS, à l'occasion de la mobilisation des jeunes pour la retraite et compte tenu de la réforme en préparation, demande que la direction donne des éléments (chiffres, pourcentages) sur les possibilités de départ à taux plein des âges intermédiaires, sur le rachat des années d'études et sur le montant des pensions. De moins en moins de collègues pourront désormais partir avec une retraite complète.



Compte rendu de la rencontre avec la ministre de l'ESR Mardi 22 octobre 2013

MESR : Geneviève Fioraso, Guillaume Houzel, Jean-Richard Cytermann.

FERC CGT : SNTRS CGT (Jean Kister, Daniel Steinmetz, Lise Caron), FERC Sup CGT (Jean-Jacques Carriquiriborde, Jean-Luc Antonucci), CGT INRA (Christiane Bœuf), SNEIP (Christine Fourage), SN CROUS (Olivier Crammer).

La MESR arrive à 16h40 et annonce qu'elle partira à 17h30. Discussion dans l'urgence donc.

Introduction FERC CGT

Le dialogue social est bien mal parti :

- Les organisations syndicales ont connaissance des décrets et projets par l'intermédiaire de l'AEF qui est informée avant.
- La méthode qui consiste nous faire découvrir les textes en réunion puis à nous demander une réaction quelques jours après se généralise, au MESR et dans les établissements. Ce n'est pas de nature à créer un climat de confiance.
- Nous voulons un calendrier de négociations

Réponse de la MESR :

S'il y a des retards, ce n'est pas une volonté de notre part. Les services travaillent d'abord pour le MEN et ensuite pour nous.

Sollicitée sur le transfert du patrimoine immobilier des CROUS aux régions, et d'un éventuel décret sur le logement étudiant, la MESR répond que rien n'est en cours et qu'il s'agit certainement d'une scorie de la première version de la loi.

1. Budget et contraintes sur l'emploi et la réduction de la précarité

FERC CGT : Le budget n'est pas à la hauteur des besoins et des ambitions que la France devrait avoir en termes de recherche et de formation supérieure. Les insuffisances budgétaires se traduiront par des gels ou des suppressions d'emplois dans les universités et les organismes. La situation des précaires est loin d'être réglée. Les précaires de l'enseignement supérieur privé sont les mêmes que ceux du public. C'est l'incapacité du MESR à recruter les gens qu'elle forme qui génère les précaires.

Intervention de la MESR.

Le budget est contraint par l'effort de redressement des comptes publics. Ce qui n'avait pas été fait avant doit l'être aujourd'hui. L'ESR est le 3ème budget de l'État. Les chiffres que j'annonce n'intègrent ni le Crédit Impôt Recherche (CIR), ni les Investissements d'avenir. Les crédits MIREs ont augmenté de + 2,5 % de 2012 à 2013 et + 0,5 % cette année (dont +1 % aux Universités et -1 % à la Recherche).

Avec le passage aux RCE on avait poussé les universités à saturer leurs emplois, sans aucun contrôle de la structure des dépenses.

Le coût par étudiant en master est équivalent de celui des élèves de classes préparatoires. Ce qui n'est pas le cas en Licence. C'est beaucoup moins.

C'est la raison pour laquelle les 1000 créations de postes sont fléchées sur le premier cycle.

L'ESR fait partie des ministères privilégiés, il suffit de regarder d'autres ministères qui ont perdu près d'1 milliard d'euros comme par exemple celui des transports.

La FERC CGT revient sur le CIR. La loi ESR prévoit le transfert des résultats de la Recherche vers l'économie. Le CIR ne devrait pas privilégier les grands groupes mais plutôt favoriser l'emploi scientifique. L'embauche de docteurs doit être favorisée.

La ministre :

Nous avons entrepris de sanctuariser la recherche disciplinaire et la recherche fondamentale en réorientant des crédits de l'ANR vers des financements de long terme.

Il y a c'est vrai un point de faiblesse à l'ANR, le financement des SHS, qui ne représente que 4,5% du budget de l'ANR.

La FERC revient sur les difficultés budgétaires des universités.

La ministre dit que 15 universités annoncent être en trésorerie négative fin 2013. Nous allons valider avec les universités les résultats qu'elles annoncent.

Les universités ont été sous dotées à cause du logiciel sympa et si l'université de Montpellier connaît des difficultés c'est en raison d'une erreur dans les écritures comptables.

Le passage aux RCE s'est fait sans formation et sans accompagnement des établissements. Nous avons créé des cellules d'accompagnement pour aider les universités à mieux contrôler la structure de leurs dépenses.

La FERC CGT intervient sur la précarité. Il y a eu de nombreux dysfonctionnements et une lecture restrictive de l'ancienneté des agents éligibles. Les établissements ont raté la première session, non respect de la notion de multi-employeur. Le Comité de suivi du MESR ne s'est plus réuni. Nous réclamons un bilan de mise en œuvre de la loi Sauvadet dans l'ESR.

La MESR : Nous avons prévu de faire un bilan de la première campagne en fin d'année. Les universités n'ont pas utilisé tous les moyens mis à leur disposition.

Nous nous rapprochons de la DGRH pour savoir ce qu'il en est du Comité de suivi.

La FERC CGT fait part de ses inquiétudes concernant la mise en place de l'institut national agronomique et vétérinaire de France.

La Ministre répond qu'elle en a discuté avec le ministre de l'agriculture, pour qui ce n'est qu'une coordination et le statut d'EPST de l'INRA sera maintenu.

2. Restructuration territoriale de l'ESR

La FERC CGT demande des précisions sur :

- la Spécialisation intelligente des régions, les CUE (transformation des PRES en CUE) : qui gère les prochains contrats quinquennaux ? Quel calendrier ?
- Monopole de l'État de la collation des diplômes nationaux et offre de formation de l'enseignement privé. Contrôle de la laïcité dans les Instituts catholiques.

Les réponses du cabinet du MESR, (la ministre est partie) :

Les CUE ont un an pour adopter les nouveaux statuts + un an pour les élections. Les organismes pourront être partenaires ou membres des CUE. Les contrats de site seront bipartites entre l'État et l'Établissement, la région ne sera pas signataire. La loi ne régionalise pas l'ESR Mais les universités dialoguent avec les régions.

Le décret électoral est aux mains du CNESER, avec une réunion le 18 novembre. Le paysage sera installé complètement dans 2 ans.

Le contrat quinquennal sera un contrat unique avec 1 partie commune + 1 partie spécifique pour chaque établissement.

On passe donc de 200 contrats à 30.

Sur la spécialisation régionale, il est illusoire d'espérer avoir un système où on est bon partout. La spécialisation partielle est indispensable. Inutile d'avoir des micro-pôles qui soient à la remorque.

L'accréditation sera accordée à l'établissement opérant la formation.

La délégation à un établissement privé n'est pas possible.

3. Les décrets

Le MESR

Pour le décret des enseignants chercheurs, (évaluation des EC). Nous allons vous proposer une version stabilisée. Il y aura un comité technique universitaire à la mi décembre, le cabinet peut vous recevoir d'ici là.

Le décret électoral des EPSCP a été envoyé au CNESER qui doit donner un avis le 18 novembre. Le projet sur la PES est à transformer. Premiers retours demandés sous 15 jours. En décembre se tiendront des bilatérales.

Cadre national de formation. En cours.

Accréditation ça commence après le 15 novembre.

Le logement étudiant, nous y travaillons, un décret sera soumis à la concertation à la mi décembre.

Le CNESER (fusion CNESER/CSRT, CNESER Disciplinaire). Plus long que prévu. Nous n'avons pas encore de retour du service que nous avons interrogé. Nous avons prévu un décret pour le 23 janvier, mais ce ne sera pas le cas.

Un calendrier précis ?

4. Points divers

- CROUS (fonctionnarisation des personnels, négociations salariales)

- Centre d'Etude de l'Emploi : 1 trou d'un million, (ndlr : du a la baisse de la subvention du ministère du travail). Être dans les locaux de l'université de Mame La Vallée, permettrait d'économiser 600 000 €. Le CNRS propose de créer une UMR.

5. Élections 2014

On devrait nous informer bientôt.

Aucune réponse précise à nos questions (fonctionnement, organisation, périmètre...).

Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.
Réunion plénière du mardi 24 septembre 2013.
salle Fernand Braudel, Campus Michel-Ange à Paris

Compte-rendu intersyndical¹

SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU
[avec commentaires syndicaux en italiques]

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

- Séance ouverte avec présence de la direction de l'InSHS et des représentants des sections :
 - 1/ Discours de politique générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, et discussion.
 - 2/ Discussion sur les divergences entre la direction de l'institut et les sections sur la question des créations ou suppression d'unités (point statutaire nécessitant un avis du CSInSHS).
 - 3/ Présentation de l'alliance ATHENA par Françoise Thibault, déléguée générale de l'alliance.
 - 4/ présentation et discussion du rapport sur les recrutements chercheurs en SHS (2003-2011), par Benoit Fliche.
- Séance interne, sans les représentants des sections ni de la direction de l'institut :
 - 5/ Discussion sur les groupes de travail du CSI et vote de recommandations

Présents² :

CSI : Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique du CSI), Olivier BÜTTNER, Carole DORNIER, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Cédric LOMBA, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO, Cécile VIDAL.

Membres du CSI représentés par procuration : Laurinda ABREU, Jacques CREMER, Laurent DOUSSET, Agnès LABROUSSE, Christine NOUGARET,

Absents non représentés : François DUBET, Virginie GUIRAUDON, Carl HAVELANGE, Yvon MERLIÈRE, Alice ROUYER, Katheline SHUBERT.

InSHS³ : Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Michèle BAUSSANT (chargée de mission), William BERTHONIERE (DAS), Stéfano BOSI (DAS), Florent CHAMPY (DAS), Bertrand JOUVE (DAS), Sandra LAUGIER (DAS), Françoise LE MORT (DAS), Michèle DASSA (chargée de mission : pôle IST/observatoire Ribac), Nathalie PENAUD-BRIZAY (CEAS), Dimitri LEROUGE (CEAS), Nane PEHUET (responsable valorisation).

Représentants des sections : Didier LE RAY (26), Véronique DARRAS (31), Claire MOURADIAN (33), Anne REBOUL (34), Philippe BÜTTGEN (35), Christiane WEBER (CID 52), Cécile MAEDEL (CID 53).

Autre invitée : Françoise THIBAUT (déléguée générale d'Athena)

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

¹Nous rappelons ici le « statut » des différents documents issus de ce conseil. Trois types de documents sont réalisés, d'une part un compte-rendu scientifique et un relevé de conclusions, d'autre part des « recommandations », et enfin ce compte-rendu intersyndical. Les premiers sont, réglementairement, à diffusion strictement interne au CSI ; les seconds sont issus de la totalité des membres du CSI et sont diffusables et mis en ligne sur le site du CN (<http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommand.htm>) avec les résultats des votes, le troisième, rédigé sous la seule responsabilité des élus syndicaux, est également diffusable sans modération.

² Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

³ DAS= directeur ou directrice adjoint(e) scientifique ; CEAS =chargé(e) d'études en administration scientifique.

Résumé syndical de la session :

La session du CSInSHS du 24 septembre 2013 s'est déroulée sur un seul jour.

Le discours de politique générale du directeur, Patrice Bourdelais, de même que la discussion sur les cas de divergence concernant les évolutions des UMR ont été l'occasion de noter la montée en puissance du poids des universités par rapport au CNRS dans les politiques de recherche (élaboration et mise en place des moyens). Pour la première fois, les divergences entre la direction de l'institut et les avis des sections quant à l'avenir des unités portent non plus sur des UMR qui seraient bien évaluées par les sections et que la direction voudrait néanmoins fermer, mais au contraire, sur des créations souhaitées par la direction malgré une évaluation négative du projet par les sections concernées.

Le CSI a insisté, dans son rapport de prospective, sur le rôle essentiel que l'évaluation des unités par les sections du Comité national a joué dans la structuration d'une recherche de qualité en SHS. On note d'ailleurs que ce rapport de prospective, dont P.Bourdelais a confirmé qu'il serait diffusé dans la Lettre de l'InSHS en préparation, ne l'a pas été. Par contre, il sera présenté vendredi 18 octobre dans CNRS Hebdo et est désormais en ligne sur le site du Secrétariat du comité national (voir à <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/conjoncture.htm>)

L'affaiblissement de la position du CNRS par rapport à ses partenaires universitaires, en particulier, est accentué en SHS par la position propre de son directeur, et pour l'ensemble de l'organisme, par la rapide mise en place des CUE (communautés universitaires d'établissement, remplaçant les récents PRES), suite à la nouvelle version de la loi ESR. La présentation de l'Alliance ATHENA, faite par sa déléguée générale Françoise Thibault, a également mis l'accent sur les nouveaux lieux et les nouvelles modalités d'élaboration des stratégies de recherche en SHS, dans lesquels la participation des personnels de la recherche est de moins en moins assurée – voire recherchée.

Le rapport du CSI concernant les recrutements chercheurs en SHS sur les années 2003-2011, qui va être rendu public prochainement, confirme le mauvais traitement de nos disciplines pour ce qui est des postes mis au concours.

Matin :

1/ Déclaration générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS :

Dans son discours de politique générale, PB a commencé par rappeler la constance de l'action de l'Institut dans le cadre général du CNRS, en rapport avec les grandes directives de la SNR, auxquelles se rajoutent plus spécifiquement les thèmes suivants : santé, travail, genre, formalisation. Il rappelle également l'importance du renforcement de l'interdisciplinarité, dans les SHS et entre SHS et les autres instituts, les liens les plus forts étant avec l'InEE pour tout ce qui touche à la responsabilisation environnementale et avec l'InSB pour, entre autres, les aspects concernant les sciences cognitives et les neuro-sciences, notamment sur le vieillissement.

Concernant la question de l'interdisciplinarité, que ce soit interne à l'institut SHS ou avec les autres instituts du CNRS, l'accent devrait être mis sur des thèmes comme « l'homme augmenté », « l'énergie », la question des « littoraux mouvants » (cf. Guyane) ou encore les « bases de données ».

Par ailleurs, il souligne l'effort porté sur l'international avec les UMI et les UMIFRE : affectations, délégations, contrats doctoraux, mobilités (de 4 à 9 mois) pour des chercheurs ou des enseignants-chercheurs sur un programme bien défini. Cela représente un budget d'environ 15 M€, ce qui est le poumon de la recherche française sur l'extérieur.

Au sujet de la nouvelle loi sur l'ESR⁴, désormais promulguée, PB signale l'importance de l'impact de la création des Communautés d'établissement dans les relations entre universités et CNRS, du fait notamment que le CNRS (en tant qu'organisme) sera ou ne sera pas dans le directoire de ces nouvelles institutions. De manière à conserver une dimension nationale et de qualité à la recherche, il souligne qu'il sera d'autant plus nécessaire de mettre en place des réseaux ouverts à tous, et notamment aux EC qui ne sont pas dans des UMR. Cela pourrait contrebalancer les cloisonnements et les isolements institutionnels pouvant être générés par cette organisation.

⁴<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009>

Pour ce qui est des recrutements (notamment conditionnés par le budget général de l'organisme, qui sera marqué cette année par un « léger tassement » plutôt que par une « baisse »), il remarque deux phénomènes. D'une part, pour les chercheurs, une baisse de recrutements car il y a moins de départs à la retraite, donc moins de

remplacements ! D'autre part, un peu plus d'IT, surtout en ce qui concerne la BAP « J », pour permettre un meilleur support de gestion des unités. Il souligne qu'on ne peut plus raisonner en distinguant chercheurs et IT ; il faut désormais raisonner de manière globale. Un nouveau concours IT va être ouvert pour compenser les « mises en réserve » de 2012-2013. Il sera surtout destiné aux personnels en situation de CLD (Contrat longue durée). D'une manière générale, il note que la lecture actuelle de la loi Sauvadet⁵ – qui considère globalement l'ensemble de la masse budgétaire formée par tous les statuts d'embauche (titulaires ou précaires) – limiter fortement les possibilités de recrutement, même à court terme⁶. Enfin, il souligne la nécessité de conserver un volant financier et d'emploi pour des CDD temporaires de remplacements, notamment en BAP « J »⁷.

Pour ce qui est de l'InSHS en général, PB pense que le nombre de postes 2014 ne devrait pas être réduit de façon trop drastique notamment au regard des départs à la retraite, qui commencent à fléchir chez nous, du fait de la pratique de « lissage » de ces remplacements qui se fait entre les instituts.

Discussion générale avec les membres du conseil et les représentants des sections :

- Coloriages et fléchages : à la question posée, PB confirme ce qu'il a décidé en juillet, lors d'une réunion avec les président(-e)s de sections SHS, à savoir que pour cette campagne 2014 il n'y aurait ni coloriages ni fléchages dans les intitulés des concours CR1 et CR2 proposés par l'InSHS, sauf si ceux-ci sont expressément demandés par les sections elles-mêmes, ou s'il s'agit de postes mis à disposition par SHS dans les autres instituts (InSB pour la 26, ou InEE pour la 31)⁸

- PRES et CUE (communautés universitaires d'établissements) : les secondes remplacent les premiers et le passage se fera en « tuilage », les conventions déjà signées devant pouvoir se réaliser. Les CUE recevront directement leurs moyens budgétaires, ce qui n'était pas le cas des PRES. Au niveau de la « gouvernance », ce sera aux CUE d'avoir éventuellement le souhait de se rapprocher ou non du CNRS selon qu'elles le considéreront ou non comme partenaire de la recherche en son sein. Le CNRS agira alors en fonction des demandes, tant en termes de moyens humains et budgétaires que de projet scientifique. PB précise que si le CNRS n'est pas invité à participer au directoire de la CUE, les agents CNRS seront marginalisés et ne pourront donc pas participer aux votes éventuels⁹. Cette politique concentrerait les moyens sur au mieux une trentaine de sites au plus, PB rappelant que, de fait, les CPER (contrats de plans Etat-région) vont réduire à 15 ou 20 le nombre de projets sélectionnés pour aboutir à n'en retenir au final que 10 à 12. Le risque ne serait-il pas alors de se retrouver avec un système d'enseignement supérieur en déséquilibre avec des établissements où la fonction « recherche » serait préservée (éventuellement renforcée ?) et d'autres dont la vocation ne serait plus que d'enseignement des connaissances acquises ?

- Primes d'excellence : Il est suggéré de publier dans la lettre de l'InSHS, les noms de chercheurs ayant bénéficié d'une PES, au même titre que ceux désignés par d'autres récompenses. PB n'y est pas favorable, ces primes étant d'une autre nature que les prix divers distinguant leurs lauréats, d'autant plus que les critères diffèrent selon les sections et les instituts. Il rappelle que les PES non distribuées en SHS du fait du faible nombre de candidats sont « récupérées » par les autres instituts, afin de conserver un taux de succès homogène sur l'ensemble de l'organisme.

- Délégations régionales du CNRS: PB confirme que celles-ci ont vu leurs moyens baisser régulièrement, en lien avec la tendance à confier la gestion des unités à l'université, dans le cadre d'une politique de « délégation générale de fonctionnement »¹⁰.

⁵ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025489865&dateTexte=&categorieLien=id> et aussi, entre autres...)
: http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/snrscgt/IMG/pdf/Eligiblesauvadet_2013.pdf

⁶ Que l'on se réfère aux moyens budgétaires ou aux plafonnements d'emplois, le résultat tend toujours à une baisse...

⁷ Quelle que soit l'importance stratégique, pour la vie des unités, des postes de gestionnaires, il ne faut pas oublier les indispensables postes en bap « D » (analyses de sources anciennes, ingénieurs archéologues, etc.) eten bap « F » (notamment les documentalistes spécialisés).

⁸ Si l'on se félicite d'une telle décision, on regrette toutefois que sous le double effet de la courbe démographique et d'un budget stagnant pour la recherche, il faille s'attendre à une probable légère diminution du nombre de postes mis au concours.

⁹ Là comme ailleurs, le CNRS se place donc d'abord en partenaire d'accompagnement de la recherche universitaire.

¹⁰ Ce qui non seulement ne semble pas correspondre aux demandes des unités ou des universités mais qui va dans le sens d'un affaiblissement des forces du CNRS dans cette politique « partenariale » .

- Rapport de prospective: écrit collectivement par les membres du CSI et terminé en juillet 2013, ce rapport a été transmis au Directeur de l'InSHS, avec qui il avait été discuté au préalable. P.Bourdelaïs s'est engagé à annoncer la parution du rapport, mis en ligne sur le site de l'Institut, dans la prochaine livraison de la « lettre de l'InSHS », alors en cours de fabrication. Le rapport pourrait alors être largement diffusé¹¹.

2/ Divergences entre les avis des sections et ceux de la direction de l'InSHS au sujet du devenir des unités en phase de renouvellement (vague D). Le CSI doit statutairement se prononcer sur ces cas et donner des avis circonstanciés.

- Il est d'abord souligné que, contrairement aux années passées, les divergences sont inversées : alors que jusqu'à présent la direction avait tendance à rompre des contrats d'UMR alors que les sections voulaient les maintenir, cette année les divergences sont d'un autre ordre : la direction de l'Institut veut créer des UMR sur lesquelles les sections ont émis un avis soit défavorable soit réservé.

- Les divergences sont rares au vu du nombre des unités considérées (quelques unités seulement sur un total d'environ 130). La procédure que le CS et la direction tentent de mettre en place, en lien avec les instructions de la direction générale du CNRS, prévoit une réunion préalable des président.e.s de sections concernées et du directeur de l'Institut, en présence du/de la président.e du CSI. Cette année, cette réunion a permis de ramener le nombre des unités SHS en débat de 5 à 2. Les membres du CSI souhaitent à ce propos être informés également de ces cas litigieux (voir ci-dessous les « recommandations » votées en fin de session). Par ailleurs, comme il apparaît sur les tableaux que la direction de l'Institut a bien voulu communiquer, que d'autres unités auraient pu être considérées comme des 'divergences', et afin que des cas semblables ne fassent pas l'objet de traitements différents, le CSI demande que la liste des divergences soit à l'avenir établie conjointement par la direction de l'Institut et le/la président.e du CSI.

- Après un exposé circonstancié des membres rapporteurs du CSI sur chacun de ces deux cas subsistant, une discussion approfondie et contradictoire s'engage. Les résultats sont les suivants :

o UMR 7187, « LDI-lexiques, dictionnaires, informatique »

▣ Passage en FRE à 2 ans sous condition d'un vrai changement d'équipe de direction d'ici la fin 2013 [18 votants : 18 pour]

o UMR 200+EA 206 + EA 4087, « Centre de musicologie »

▣ UMR avec évaluation à 2 ans [18 votants : 15 oui, 3 abstentions]

- Outre les résultats matérialisés par les votes, il ressort de cette discussion, menée conjointement par les membres du CSI, la direction et les représentants des sections, que les situations sont complexes, les arguments strictement scientifiques (analyse des projets de recherche) se voyant opposés à ceux de stratégie interne (structurations, organisation, effectifs, « gouvernance ») et de stratégie externe (relations avec l'environnement universitaire ou de site), privilégiés par PB. De plus, il est tenu compte, dans la discussion, des dernières évolutions – positives – de ces unités (renouvellement de direction de l'unité, modification de projet ou d'intitulé, etc.), rapportées par certains des présents.

- Il ressort également que le poids des universités est de plus en plus important, la direction du CNRS se mettant de fait en retrait pour des raisons de recherche de consensus en venant généralement simplement appuyer les demandes universitaires. Si cela se confirme à l'avenir, il est souligné qu'il faudra :

o Veiller à ce que les recommandations et avis scientifiques des sections soient bien pris en totale considération.

o Veiller à ce que les unités qui ne sont pas particulièrement « poussées » par leur université de rattachement ne soient pas pour autant vouées à disparaître, si tant est bien sûr que leur projet scientifique et leur production soient de qualité.

o Par ailleurs, et après une remarque de PB sur les perceptions que les universités en général ont du CNRS, et sur l'intérêt qu'il y a à « renouer le dialogue » entre le CNRS et les universités, il est rappelé que les sections de l'InSHS sont composées d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'IT CNRS dans une proportion variable selon les instances mais de sorte que les enseignants-chercheurs sont largement représentés. Il est donc mal venu d'imaginer que le CoNRS soit *a priori* défavorable à l'université.

¹¹ Contrairement à la promesse faite par P. Bourdelais devant le CSI, on constate que ce rapport n'est même pas mentionné dans la lettre de l'InSHS, parue quelques jours plus tard. Problème de calendrier de fabrication ou volonté directoriale ?? Par contre, la direction de la communication du CNRS a pris la décision d'annoncer dorénavant les rapports de prospective et de conjoncture rédigés par les instances du Comité national (conseils scientifiques et sections). Le rapport de prospective du CSI sera ainsi annoncé le vendredi 18 octobre.

3/ Athena : intervention de Françoise Thibault (déléguée générale de l'Alliance ATHENA) et discussion

FT nous présente l'Alliance ATHENA¹² en la replaçant dans le cadre général et chronologique de la création des autres Alliances (celles-ci ont été mises en place avant ATHENA, qui n'a été conçue qu'*a posteriori*, notamment pour que les SHS ne soient pas mises à l'écart) et en distribuant un dépliant « promotionnel ». ATHENA regroupe en son répertoire le CNRS, la CPU, l'INED et la conférence des grandes écoles, avec une ouverture ensuite sur l'INRA, l'IRD et la MSH de Paris¹³. Elle souligne d'emblée que l'un de ses premiers objectifs est que, lorsque des

documents ou des informations statistiques sont distribués – notamment aux parlementaires – ceux-ci ne soient plus assortis de la mention « hors secteur SHS ».

Pour ce qui est du bilan des deux années qui ont précédé sa nomination, FT annonce l'existence de trois rapports (international ; infrastructures de recherche ; structuration de la recherche en SHS) avec trois autres à venir (énergie, environnement, santé). Bien que la volonté affichée par FT soit celle de la prise en considération des demandes de toute la communauté scientifique concernée, elle reconnaît que ces rapports ont été réalisés en « petit comité ».

Elle précise par ailleurs que de nombreuses difficultés émaillent le parcours de l'Alliance (présidences¹⁴, moyens, participants, etc.), mais que les principales viennent du caractère inconciliable entre les demandes politiques (tant en termes de formulation d'objectifs que de délais incompatibles avec un vrai travail) et les réponses de l'Alliance (positionnement scientifique et nécessité de travail de fond). Elle donne l'exemple de la récente demande faite dans le cadre de « l'Horizon 2020 » : l'Alliance estimant que les questions de ce cadre étaient mal posées et que la réponse ne pouvait être donnée dans le délai demandé (sauf à se contenter de valider un texte écrit par le ministère lui-même !), a cependant produit deux rapports, l'un sur Horizon 2020 et l'autre plus largement sur une stratégie pour les SHS ... qui ont été jugés trop longs, donc à écarter¹⁵.

De plus, les positions de l'Alliance – qui doivent en principe représenter celles de l'ensemble de la communauté des chercheurs, au sens large du terme – se trouvent être en contradiction avec celles de la direction de l'ANR, qui aurait, selon FT, tendance à faire des propositions de programme sans tenir compte du contexte actuel de « crise économique mondiale ». Elle précise que l'Alliance ANCRE est sur ce point sur les mêmes positions qu'ATHENA.

Au niveau fonctionnement, FT précise que l'Alliance est une table de discussion où se prennent des discussions conjointes, l'idée étant de rapprocher les chercheurs des acteurs décisionnaires de la politique scientifique. Les travaux de l'Alliance se structurent en 5 chantiers et 3 niveaux. Les 5 chantiers sont : données et indicateurs ; MSH et politiques de sites ; internationalisation ; infrastructures de recherche ; valorisation. Les 3 niveaux de réflexion sont : les groupes de travail ; les relations entre ces groupes ; le répertoire. Sur cette base, 6 groupes ont été constitués pour produire des rapports concernant les SHS dans la recherche, plus des groupes « interfaces » (énergie, environnement, etc.). Au plan de l'interdisciplinarité et des relations entre chercheurs et domaines de recherche, elle déplore que les financements ministériels auparavant dédiés au soutien des réseaux de chercheurs (6 M€) aient été dispersés et attribués aux établissements universitaires.

Quelle que soit la situation, FT rappelle la nécessité de faire un état des lieux des moyens (structures de recherche et personnels) avant d'avancer des propositions. Ces données, leur analyse et leur présentation, étaient antérieurement du ressort du « département des études et prospectives » du Ministère, mais celui-ci a été supprimé. Cependant, ATHENA n'a pas vocation à prolonger cette partie de son travail en mettant à jour les données.

Elle annonce que le premier numéro de la « lettre d'ATHENA », dont elle distribue une sortie papier, va être très bientôt diffusé dans tous les laboratoires.

¹² <http://www.allianceathena.fr/>

¹³ Cette MSH participe largement au fonctionnement de l'Alliance (elle la finance et elle met à disposition Françoise Thibault).

¹⁴ L'Alliance a été présidée pendant 2 ans par Alain Fuchs. Le président actuel en est le Président de l'université Rennes II (Jean-Émile Gombert).

¹⁵ Si FT précise que ces rapports ont été rendus après consultation des représentants de la communauté SHS, le CSI, par la voix de sa Présidente, indique n'avoir été contacté qu'au dernier moment, contrairement au comité sectoriel SHS de l'ANR qui a largement contribué à ces deux rapports.

Discussion :

La question première mise en avant par les membres du CSI est celle de la spécificité et de la représentativité de l'Alliance ATHENA par rapport notamment au CoNRS. Il est rappelé à ce sujet que les sections comme le CSI sont constitués à la fois d'élus et de nommés, issus de tous les corps et organismes concernés, qu'ils soient enseignants-chercheurs (majoritaires), chercheurs ou ingénieurs et techniciens. *A contrario*, le CSI estime que la composition même des groupes de l'Alliance (constitués par nomination, cooptation et « volontariat »), n'est pas la plus à même d'en asseoir représentativité et donc légitimité. Une des conséquences de cette différence de nature de composition est que si les élus (majoritaires dans le CoNRS) rendent compte à leurs mandants, les nommés (qui constituent de fait la totalité des membres des Alliances) rendent compte à ceux qui les ont nommés.

Par ailleurs, par rapport à la très récente constitution des Alliances, l'expérience pluri décennale du CoNRS plaide en sa faveur quant au recul pris dans ses analyses et expertises préalables aux propositions. Les multiples rapports de conjoncture et de prospective doivent constituer le matériau de base des stratégies scientifiques à venir. De plus, il est demandé comment une Alliance peut être constituée et organisée en SHS sur le modèle de ce qui s'est fait pour les autres domaines de la recherche, dont les caractéristiques, les objectifs et les structurations (y compris par rapport au monde universitaire, largement plus important en SHS que dans les autres domaines) sont très différents.

Sans remettre en cause ces remarques du CSI, FT souligne que la grande différence entre le CoNRS et ATHENA, est que si le CSI n'a qu'un rôle de conseil, ATHENA a des pouvoirs propositionnels (groupes de travail) et décisionnels (directoire) en termes d'orientation de la politique scientifique. Elle donne pour exemple les positions communes prises par les directeurs du CNRS et le président de la CPU, dont le poids est particulièrement décisif.

Au niveau du contenu des rapports produits, FT oppose ceux du CSI – qui traitent de questions générales et restent au niveau des principes – à ceux de l'Alliance – qui abordent la matière même de la recherche. Il lui est répondu que, dans l'organisation du CoNRS, ce sont les rapports des sections qui traitent des matières de la recherche et que, en ce sens, rapports du CSI et des sections sont complémentaires.

Au sujet de la représentativité d'ATHENA par rapport au CoNRS, elle précise que la recherche en SHS se déroule non seulement dans les 250 UMR, mais aussi dans les 750 EA, que F.Thibault considère comme n'étant pas représentées au CoNRS¹⁶. Elle précise également que chacun est libre de venir travailler avec les groupes déjà constitués ou en cours de constitutions, dont elle souhaite l'élargissement.

La présence forte des MSH dans le comité directeur de l'Alliance lui semble également un atout non négligeable. Cet aspect mériterait d'être débattu car les MSH ne sont pas toutes identiques dans leur composition ni dans leurs rapports avec les sites et les UMR qui les composent. En général, FT considère que le travail mené par ATHENA est objectif car partant des données collectées auprès de tous, et donc que ses analyses et propositions sont totalement « neutres », mises à disposition des décideurs. Le CSI lui fait remarquer qu'aucun travail de cette nature ne peut être considéré comme « neutre »¹⁷.

FT termine en remerciant le CSI de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer devant lui pour défendre ses positions, objectifs et compétences, alors même que l'existence d'ATHENA est mise en cause dans le rapport de prospective 2013 du CSIInSHS.

4/ Recommandations :

En fin de journée, une discussion reprend la question des divergences entre les sections et la direction de l'InSHS. Tenant compte des échanges du matin (cf. ci-dessus) concernant aussi bien les notions de divergence que les deux cas qui restaient à traiter après les négociations menées par les sections, le CSI a voté sur les textes de deux recommandations :

¹⁶ A quoi Ph.Buettgen, pdt de la section 35 et de la conférence des présidents de section du Comité national, précise qu'il est lui-même professeur d'université et membre d'une équipe d'accueil...

¹⁷ Et que les chercheurs en SHS sont bien placés pour le savoir...

« A l'occasion de la discussion sur les créations, transformations et suppressions d'unités, le CS de l'INSHS a pu se réjouir de constater que les équipes d'accueil universitaires sont nombreuses à demander leur transformation en UMR ou leur fusion avec des UMR existantes. Il interprète ceci comme une manifestation nouvelle d'intérêt et comme un soutien pour le CNRS.

Le CSI a également pu se réjouir de ce que la direction de l'Institut ait semble-t-il renoncé au principe du nombre constant d'unités, en décidant cette année de créer des unités sans fermeture en contrepartie.

Pour autant, comme indiqué dans son rapport de prospective, le CSI estime qu'un des apports principaux du CNRS aux SHS en France réside dans la structuration produite par le réseau national des UMR, qui repose sur l'évaluation effectuée par le Comité national. L'évaluation du projet scientifique doit rester au cœur de la politique de l'INSHS et des décisions de création ou de suppression d'unités ».

17 votants : 16 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- ▣ M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- ▣ M. Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS
- ▣ M. Bruno Chaudret, président du Conseil scientifique du CNRS
- ▣ Mesdames et messieurs les présidents des sections de l'InSHS.

« Pour préparer la discussion et le vote statutaire sur les cas de divergence sur les créations, transformations et suppressions d'unités, le CSI et le directeur de l'Institut estiment souhaitable que la liste des cas de divergence soit établie conjointement par le directeur de l'Institut et le président du CSI.

Le CSI estime également préférable que tous les cas discutés dans la réunion entre la direction, le président du CSI et les présidents de section, soient ensuite présentés pour information au CSI, même lorsque cette réunion a permis de résoudre la divergence ».

17 votants : 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- ▣ M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- ▣ M. Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS
- ▣ Mesdames et messieurs les présidents des sections de l'InSHS.

5/ Recrutements des chercheurs en SHS : présentation du rapport (35 p.) réalisé par Benoit Fliche et Brian Chauvel.

PB apporte des éléments préalablement à la discussion en précisant que l'Institut a fait une étude sur les taux de remplacement, à la fois sur les chercheurs et les IT (pour lesquels le recrutement correspond aux concours mais aussi aux « poste handicap » et au différentiel des NOEMI¹⁸).

Ce taux de remplacement des départs à la retraite était, pour les IT :

- en 2008 : 0,88 ;
- en 2011 : 0,6 (pour des raisons politiques, il a fallu afficher beaucoup de postes au concours chercheur, ce qui a enlevé autant de postes IT au concours ; de plus, il y a eu beaucoup de départs à la retraite parce que c'était la dernière année pour bénéficier de certaines mesures) ;
- 2012 : 1 ;
- 2013 (prévisions) : 0,82.

Pour les chercheurs:

- 2010 : 0,75
- 2011 : 1,15 ;
- 2012 : 0,70 ;
- 2013 (prévisions) : 0,75-0,80.

En 2014, IT et chercheurs cumulés, le taux sera autour de 1, l'amélioration du taux¹⁹ étant due au fait qu'il y a moins de départs à la retraite.

PB précise que certaines décisions individuelles ont un impact sur le taux de remplacement, comme la prolongation d'activité de quelques mois par un agent, décidée en fin d'année. Il indique que si l'InSHS a connu beaucoup de départs, ceux-ci ont été moins remplacés que dans les autres instituts.

Par ailleurs, du fait des modalités actuelles de recrutement qui doivent tenir compte du plafond d'emploi (masse budgétaire comme ETPT), il a fallu créer une petite réserve de postes au niveau du CNRS pour faire face à d'éventuels retours plus nombreux que les départs en détachement.

Le rapport présenté par le groupe de travail du CSI concerne les concours et recrutement chercheur en SHS sur la période 2003-2011. Il est reçu très positivement et commenté en séance. Il condense un travail plus important (80 pages), allégé de son introduction méthodologique et de nombreuses données.

D'autre part, l'intérêt de ce rapport met en évidence l'intérêt d'un rapport sur le recrutement des IT. Sachant que les modalités de recrutement (interne et externe), d'organisation (corps) et de métiers (BAP) sont spécifiques, il apparaît qu'il faut définir au préalable un cahier des charges particulier. Celui-ci devrait être présenté à la prochaine réunion du CSI.

Cette prochaine réunion, prévue pour janvier ou février 2014, devrait ainsi comporter dans son ordre du jour – à part le point statutaire concernant la composition des jurys des concours chercheur – des rapports des groupes de travail : « recrutement (chercheur et IT) » et « recherche sur projet ».

La séance est levée à 18h.

¹⁸ Postes proposés aux agents en mobilité interne.

¹⁹ *Ce qui n'est pas l'augmentation du nombre !*